

# Procès-Verbal de la séance du conseil municipal du 26 mai 2020

**Date de la convocation du conseil municipal** : le 22 mai 2020

**Date et heure du conseil municipal** : le 26 mai 2020 à 19h00

**Lieu du conseil municipal** : Salle René-Guy CADOU – Complexe sportif du Pré aux Oies

**Présidents de séance** : Dominique CHARGE et Emmanuel TERRIEN

**Secrétaire de séance** : Cathy DAUPHIN

**Nombre de conseillers municipaux en exercice** : 23

**Nombre de conseillers municipaux présents** : 22

**Nombre de conseillers municipaux représentés** : 1

**Nombre de votants** : 23

## **PRÉSENTS :**

CHARGE Dominique, PERROT Philippe, BILLOT Marco, MARTIAL Eric, EVAIN Marie-Laure, BROSSARD Françoise, LOEZ Jean-Christophe, COUTAREL-LORIEU Martine, PREL Elisabeth, STERCHI Charles, HAUMONT Sébastien, PERRAUD Sylvie, GUITTET Laurence, DAUPHIN Cathy, LEYGONIE Laurent, TERRIEN Emmanuel, WILLIAMS Frédéric, MAISONNEUVE Marie, EVAIN Olivier, PERIER Julien, PINSON Hélène, TETEREL Jérémy, conseillers municipaux.

## **ABSENTS :**

**REPRÉSENTÉS** : Violette MARCHAIS représentée par Emmanuel TERRIEN.

---

## **DELIBERATIONS-DECISIONS**

### **1) Installation du Conseil Municipal**

Conformément aux textes, Madame Dominique CHARGE, conseillère municipale la plus âgée de la liste menée par Emmanuel TERRIEN, dont les 23 premiers membres ont été élus lors du premier tour des élections municipales le 15 mars dernier, prend la Présidence de la séance. Elle appelle successivement l'ensemble des conseillers installés le 18 mai dernier, puis déclare le Conseil 2020-2026 installé.

Tableau avant élections du Maire et des Adjointes.

CHARGE Dominique	PREL Elisabeth	WILLIAMS Frédéric
PERROT Philippe	STERCHI Charles	MAISONNEUVE Marie
BILLOT Marco	HAUMONT Sébastien	EVAIN Olivier
MARTIAL Eric	PERRAUD Sylvie	PERIER Julien
EVAIN Marie-Laure	GUITTET Laurence	PINSON Hélène
BROSSARD Françoise	DAUPHIN Cathy	TETEREL Jérémy
LOEZ Jean-Christophe	LEYGONIE Laurent	
COUTAREL-LORIEU Martine	TERRIEN Emmanuel	

Madame Dominique CHARGE donne immédiatement la parole à Madame Claudine CHEVALLEREAU, maire sortante, qui souhaite dire quelques mots.

**Discours de Madame CHEVALLEREAU, Maire sortante.**

*Mesdames, Messieurs les élus, Mesdames Messieurs les Malviens*

*Je voudrais tout d'abord vous féliciter pour votre engagement. La Vie démocratique a besoin de personnes qui s'impliquent, comme vous sans intérêt personnel mais pour le bien-vivre de tous. Vous avez été élus le 15 mars pour veiller à la mise en œuvre des Lois de la République sur la Commune en matière d'état-civil, d'école publique, d'urbanisme et de solidarité. Vous serez aussi attentifs à chaque Malvien, quel que soit son âge, ses conditions de vie, ses centres d'intérêts...afin de faciliter la vie quotidienne des habitants de la Commune. Et ceci afin que Mauves continue à être une Commune où il fait bon vivre pour ses habitants, et accueillante pour les nouveaux résidents.*

*J'ai soufflé à l'oreille d'Emmanuel il y a plus d'un an qu'il pouvait se faire présenter devant les électeurs afin de briguer la place de Maire. Je savais de lui son calme, son sérieux, sa capacité à mener un projet (Mauves de Rire) et son intérêt croissant pour tous les aspects de la vie municipale.*

*Honnête homme, il a pris le temps de la réflexion avant de se lancer. Je sais aussi qu'avec vous il s'est acculturé de la vie municipale ; il y a eu le temps des débats, de la rencontre avec la population. Il est donc prêt.*

*Comme chacun des 30 000 maires français, il aura besoin pour mener à bien ses engagements vis-à-vis de la population d'une équipe soudée, solidaire et loyale. C'est pour cela qu'il a choisi chacun d'entre vous. Il sait donc aussi rassembler, fédérer, construire...Ce sont forcément des qualités essentielles pour un Maire.*

*Je voulais dire un mot sur le contexte de la Pandémie. Nous vivons un moment historique pour chacun. La gestion des conséquences de cette crise, par l'équipe municipale sortante, m'a semblé active et efficace.*

*Votre équipe est installée ce jour...dans une organisation que vous n'avez pas menée et surtout dans une situation très mouvante et liée aux différentes prises de décisions nationales.*

*Vous reprenez un peu au milieu du gué. Cela n'est pas facile, je le conçois. Cela vous interroge forcément sur l'avenir de la Commune à court et moyen terme...à l'école à la rentrée, manifestations, sports collectifs en salle, services périscolaires...*

*Le monde à venir ne sera pas diamétralement opposé à celui d'avant le 15 mars mais il sera différent. Il nécessitera une attention aux plus fragiles ; pas forcément les personnes âgées, mais les familles dont le statut les aura moins ou pas protégées de la crise (familles monoparentales, CDD ou intérim, charges importantes).*

*Vous prenez en gestion une Commune dont les atouts sont nombreux :*

*. solidarité citoyenne*

*. cadre de vie agréable ; par le PLUm nous avons protégé les espaces agricoles naturels, la biodiversité, les zones humides, favorisé une agriculture périurbaine pérenne*

*. des équipements municipaux nombreux, modernes, dimensionnés pour une population de plus de 5000 habitants.*

*Mauves est une des 24 Communes d'une Métropole que les élus (maires) malviens, depuis 2002, ont contribué à créer, animer, à rendre puissante et efficace au profit de ses habitants.*

*Durant cette situation de crise que nous vivons, une fois de plus chacun a pu remarquer la réactivité de la Métropole : distribution de masques à la population, mise en place de fonds de soutien aux entreprises aux innovations, aide aux personnes les plus fragiles (via le Fond de Solidarité Logement notamment), gratuité des abonnements transport, des parkings.*

*Cette efficacité, ce dynamisme qui nous caractérisaient avant la crise doivent permettre à la Métropole de rebondir vite. C'est une chance pour les Malviens.*

*Autre chance pour la Commune : des agents territoriaux sérieux, investis, réactifs, ayant le sens du service public. Nous n'avons pas eu de défaillance. Ils ont su gérer avec nous la situation de crise et maintenant organiser la reprise d'activité*

*Notre structuration municipale et le choix de personnel titulaire est un gage de qualité de service. En témoigne par exemple la réactivité des services enfance-jeunesse en cette période d'incertitude, de réajustements successifs. Donc, je vous le dis, c'est une grande chance pour notre Commune, un potentiel qui vous permettra de mener à bien vos projets au profit des Malviens. Ce sont ces services publics de qualité, (territorial, hospitalier) qui ont permis de passer la crise, d'assurer une continuité citoyenne.*

*A ce stade, je me retire mais, avant cela, je tiens à remercier tous les élus qui m'ont accompagnée pendant 6 ans et quelques mois. Nous avons pris ensemble beaucoup de plaisir à mener des projets ambitieux. Je veux associer les agents à ces remerciements. Sans eux, rien n'est possible. Un merci particulier à Xavier DESHAYES, le directeur général des services, pour son engagement et sa loyauté.*

*Je vous souhaite à tous beaucoup de plaisir et de satisfaction pour les 6 années à venir.*

#### 1. Installation des conseillers municipaux

La séance a été ouverte sous la présidence de Mme CHARGE Dominique, doyenne d'âge de la liste élue lors du premier tour des élections municipales du 15 mars dernier, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

#### 2) Election du Maire

Madame CHARGE Dominique a conservé la présidence de l'assemblée conformément aux dispositions de l'article L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales. Elle a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 22 (vingt-deux) conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée au second alinéa de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 était remplie.

Elle a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Elle a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Afin de constituer le bureau en charge du scrutin, le conseil municipal a désigné, à l'unanimité, deux assesseurs au messieurs PERROT Philippe et PERIER Julien.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné. Il en va de même pour les bulletins blancs qui sont décomptés séparément et annexés au procès-verbal. Ils n'entrent pas en compte pour la détermination des suffrages exprimés, mais il en est fait spécialement mention dans les résultats des scrutins. Une enveloppe ne contenant aucun bulletin est assimilée à un bulletin blanc (article L. 65 du code électoral).

### Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 22
- b. Nombre de votants : 23
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- d. Nombre de suffrages blancs : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés : 23
- f. Majorité absolue : 12

TERRIEN Emmanuel 23 voix.

M. TERRIEN Emmanuel a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, élit Messieurs Philippe PERROT et Julien PERRIER comme assesseurs de Madame Dominique CHARGE, Présidente du bureau de vote, pour mener le scrutin. A l'unanimité, Emmanuel TERRIEN est élu Maire de la Commune de Mauves-sur-Loire.

### **Discours d'Emmanuel TERRIEN, Maire entrant.**

*Je voudrais tout d'abord m'adresser à Claudine...*

*Claudine, je voulais te remercier et te féliciter pour ces 6 ans... et 2 mois (bonus) de dévouement pour la Commune en tant que Maire (sans parler des années précédentes en tant qu'élue) mais aussi pour la Métropole en tant que vice-présidente. J'ai eu le privilège de vivre un mandat à tes côtés et je perçois toute la dimension de cet engagement et le (profond) respect qu'il mérite. Tu as mené un mandat sérieux, droit, rigoureux ; à ton image. Tu as su mener ton équipe comme tu le sentais pour les mener là où tu le souhaitais. Grâce à ton travail et à celui de tout le Conseil, nous héritons aujourd'hui à Mauves d'une situation saine dont l'ensemble des Malviens peut t'être reconnaissant. Charge à notre équipe désormais d'en faire bon usage.*

*Je sais, tu me l'as dit, que, malgré la tâche, tu as pris beaucoup de plaisir dans tes fonctions. Sûrement vont-elles te manquer, un temps... mais je suis sûr que bien d'autres occupations tout aussi passionnantes viendront les remplacer. En tout cas je te le souhaite.*

*Au nom de tous les Malviennes et les Malviens, Merci Claudine.*

### **Remise de fleurs.**

*Et puis maintenant, je vais m'adresser aux conseillers de cette nouvelle équipe...*

*Chères conseillères, chers conseillers,*

*Je vous avoue qu'après tous les rebondissements que nous avons connus depuis début mars, j'ai aujourd'hui un peu de mal à réaliser que cette fois c'est fait : notre équipe est en place, opérationnelle et que je suis Maire.*

*Pourtant, ce moment, je l'ai imaginé plus d'une fois depuis un peu plus d'un an que s'est dessinée cette candidature et que s'est mûri ce projet... Je n'irai pas jusqu'à dire que « j'y ai pensé tous les jours en me rasant » ... D'une part parce que je ne me rase pas tous les jours... Mais surtout, parce que, comme je vous l'ai déjà dit, même s'il n'a rien d'anodin, j'ai dans ma vie d'autres choses, tout aussi importantes que cet engagement, à commencer par ma famille... Mais c'est vrai néanmoins que ce moment je l'ai souvent imaginé... Et je l'avoue : dans mes rêves, il ne ressemblait pas à ça...*

*Parce qu'évidemment, il y a encore seulement 3 ou 4 mois, jamais je ne nous aurais vus ici, dans cette grande salle, espacés de 2 mètres, masqués et surtout... sans pouvoir trinquer tous ensemble au sortir de ce premier conseil ! Mais la vie est ainsi faite qu'elle nous réserve toujours son lot de surprises, bonnes certaines fois, mauvaises d'autres. La crise que nous traversons en est une. En quelques semaines, elle a bouleversé nos vies, à tous sans exception, partout dans le monde, en nous mettant,*

*individuellement et collectivement, face à, nos doutes, nos peurs, nos incohérences. Ses conséquences sont et seront colossales à tous les niveaux.*

*Un exemple parmi d'autres qui peut paraître anecdotique : mon fils (et vous êtes plusieurs ici dans le même cas que moi) ne passera pas d'examen pour avoir son Bac ! Même en 1968 il y avait eu au moins des épreuves orales... Et en 1944, 2 jours seulement avant le débarquement, les épreuves avaient eu lieu normalement... C'est dire à quel point c'est symbolique quand même... Mais finalement ça n'est QUE symbolique... Parce que soyons clair : ce n'est pas parce qu'ils auront eu leur Bac dans ces conditions étranges que nos enfants ne réussiront pas leur vie ! D'abord parce que ce n'est pas l'examen qui compte mais ce qu'on en fait après... Ensuite parce que, plus que le diplôme, c'est la CONFIANCE qu'on leur accorde qui fait en sorte qu'ils s'épanouissent... Et enfin parce que je pense que la jeune génération, bien plus que la nôtre, a une faculté primordiale pour s'en sortir : L'ADAPTATION. Quand face aux problèmes ou aux changements, nous réagissons, eux ils s'adaptent. La nuance peut paraître infime mais aujourd'hui, dans un monde où tout va tellement vite, c'est ce qui fait la différence. Et ça tombe bien parce que de tous temps, l'évolution a montré que les espèces qui survivent ne sont pas les plus fortes, ni les plus intelligentes, mais celles qui s'adaptent le mieux aux changements ! C'est pas moi qui le dit c'est Darwin...*

*Alors, si je vous parle du Bac tronqué de nos enfants ce n'est pas juste comme ça pour faire un clin d'œil à mon fils ou faire du jeunisme... C'est parce que finalement aujourd'hui, nous, ce nouveau conseil, nous sommes dans le même cas : nous aussi, notre examen de passage a connu une tournure exceptionnelle avec cette élection aussi lunaire que frustrante, le 15 mars dernier... Mais comme nos enfants, ce n'est pas l'élection qui va faire la qualité de notre mandat mais l'ENERGIE et l'ENVIE que nous allons y mettre à partir de maintenant ! Ce ne sont pas les votes obtenus ce jour-là mais la CONFIANCE que nous saurons gagner auprès de nos concitoyens qui nous permettra de nous épanouir dans nos fonctions d'élus, et d'être bons pour eux... Et surtout à l'image de nos jeunes, c'est avant tout de notre capacité d'ADAPTATION aux événements et aux changements que dépendra notre réussite.*

*Durant toute notre campagne, nous n'avons cessé de répéter que nous étions prêts justement à nous adapter, à nous remettre en cause, à ne rien prendre pour acquis, à innover... Ce que nous avons résumé en une phrase : « il ne s'agit pas de passer à autre chose mais à autrement ». Aujourd'hui, nous nous devons d'être à la hauteur de cet engagement car, en quelques semaines, cette phrase et ses intentions ont pris plus de sens et de valeur que jamais auparavant. Nous ne devons pas subir les événements mais nous y adapter. Nous ne devons pas avoir peur du changement mais l'anticiper, sereinement.*

*Pour conclure, et pour résumé tout cela en des termes plus poétiques, je citerai Sénèque : « La vie ce n'est pas d'attendre que les orages passent, mais c'est d'apprendre à danser sous la pluie »...*

*Alors comme il est de tradition souhaitons nous « bon vent ! »*

*Mais n'oublions jamais qu'« il n'est pas de vent favorable à celui qui ne sait pas où il va... »*

### **3) Fixation du nombre d'adjoints au maire**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal étant installé et le nouveau Maire élu, il y a lieu maintenant de procéder à la désignation des adjoints. Mais, avant de procéder à cette élection, il rappelle que, conformément à l'article L 2122-2 du code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal doit déterminer leur nombre sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal de l'assemblée délibérante. L'effectif légal du Conseil municipal de Mauves sur Loire étant de 23 membres, le nombre maximum des adjoints au maire est de 6.

Le Maire propose à l'assemblée délibérante de créer 6 postes d'adjoints au maire.

Le Conseil municipal est donc invité à créer, pour la durée du mandat, 6 postes d'adjoints au maire.

**VU** le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-2,

**VU** le résultat des opérations électorales municipales du 15 mars 2020,  
**VU** la convocation du nouveau Conseil municipal en date du 22 mai 2020, faite par le maire sortant,  
**VU** l'installation du Conseil municipal et l'élection du maire lors de la présente séance du 26 mai 2020,

### **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **DECIDE** de créer, pour la durée du mandat, 6 postes d'adjoints au maire.

#### **4) Election des Adjoints au Maire**

Monsieur le maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de 2 (deux) minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le maire (ou son remplaçant) a constaté que 1 (une) liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avait été déposée. Cette liste est composée de la manière suivante :

- 1-Jean-Christophe LOEZ
- 2-Marie-Laure EVAÏN
- 3-Olivier EVAÏN
- 4-Sylvie PERRAUD
- 5-Philippe PERROT
- 6-Marie MAISONNEUVE.

Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau de vote, constitué du maire nouvellement élu, des assesseurs précédemment désignés et de la secrétaire de séance. Le scrutin s'est déroulé dans les mêmes conditions que pour l'élection du Maire.

#### **Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 22
- b. Nombre de votants : 23
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- d. Nombre de suffrages blancs : 1
- e. Nombre de suffrages exprimés : 22
- f. Majorité absolue : 12.

Liste Jean-Christophe LOEZ : 22 voix.

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Monsieur Jean-Christophe LOEZ. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste.

#### **5) Lecture et remise de la Charte de l' élu local**

Monsieur le Maire lit, à l'attention des nouveaux élus, les articles de la Charte de l' élu local.

#### **Charte de l' élu local**

1. *L' élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.*
2. *Dans l'exercice de son mandat, l' élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.*

3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

Chacun des conseillers se voit remettre cette Charte ainsi que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales relatives aux conditions d'exercice des mandats municipaux.

## **6) Modification du tableau des effectifs**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des différentes évolutions proposées par Municipalité :

- Recrutement d'un nouveau responsable des services techniques suite à mutation. Proposition de création d'un poste de technicien sur lequel sera affecté le nouveau responsable, en tant que titulaire, suppression du poste d'agent de maîtrise sur lequel était positionné l'ancien responsable.
- Recrutement d'un nouveau coordonnateur enfance pour préparer le départ du coordonnateur actuel, démissionnaire. Recrutement d'un contractuel à défaut de titulaire présentant le profil recherché. Proposition de création d'un poste permanent d'adjoint d'animation
- Recrutement d'un nouveau coordonnateur Jeunesse suite à mise en disponibilité de l'agent titulaire. Recrutement d'un contractuel à défaut de titulaire présentant le profil recherché. Proposition de création d'un poste d'adjoint d'animation sur un poste permanent.

Par ailleurs, une erreur s'est glissée dans le tableau des effectifs. En effet, la Collectivité a décidé, par délibération n° 2019-03-02 du 1<sup>er</sup> octobre 2019, de stagiatiser un agent sur le grade d'adjoint technique à temps non complet. Or ce poste n'est pas inscrit sur le tableau des effectifs, il appartient de remédier à ce manquement. La stagiatisation n'est pas encore intervenue.

### **Le Maire rappelle à l'assemblée :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations de fonctionnaires,  
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34,  
Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque Collectivité ou établissement sont créés ou supprimés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.  
Vu la délibération N° 2020-01-01 du 9 mars 2020 portant actualisation du tableau des effectifs,  
Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs de la commune au regard des mouvements et actualisation ci-dessus exposés ;

### **Le Maire propose à l'assemblée de supprimer :**

- ✓ Un poste permanent d'agent de maîtrise ;

**Le Maire propose à l'assemblée de modifier:**

- ✓ Un poste d'adjoint technique permanent à temps complet en poste d'adjoint technique permanent à temps non-complet ;

**Le Maire propose à l'assemblée de créer:**

- ✓ Deux postes permanent d'adjoint d'animation à temps complet ;
- ✓ Un poste permanent de technicien à temps complet ;

**et donc d'arrêter ainsi le nouveau tableau des effectifs :**

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 25 mai 2020					
POSTES PERMANENTS (*)					
GRADES	Catégorie	Postes budgétaires	Postes Pourvus	Dont postes budgétaires à temps non complet	Postes disponibles
<b><u>FILIERE ADMINISTRATIVE</u></b>					
DGS communes de 2000 à 10000 hab	A	1	1	0	0
Attaché principal	A	1	1	0	0
Attaché	A	1	1	0	0
Rédacteur territorial principal 2ème classe	B	1	1	0	0
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	2	2	0	0
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	1	1	0	0
Adjoint administratif	C	4	4	0	0
<b>Total filière administrative</b>		<b>11</b>	<b>11</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b><u>FILIERE TECHNIQUE</u></b>					
Technicien	B	2	2	0	0
Agent de maîtrise	C	0	0	0	0
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	6	3	0	3
Adjoint technique	C	14	14	2	0
<b>Total filière technique</b>		<b>22</b>	<b>19</b>	<b>2</b>	<b>3</b>
<b><u>FILIERE SOCIALE</u></b>					
ATSEM principal de 1ère classe	C	1	1	0	0
ATSEM principal de 2ème classe	C	0	0	0	0
<b>Total filière sociale</b>		<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b><u>FILIERE CULTURELLE</u></b>					
Adjoint du Patrimoine principal 1ère classe	C	1	1	1	0



Adjoint du patrimoine principal 2ème classe	C	0	0	0	0
<b>Total filière culturelle</b>		<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
<b>FILIERE ANIMATION</b>					
Animateur principal de 2ème classe	B	1	1	0	0
Adjoint d'animation principal 2ème classe	C	3	3	0	0
Adjoint d'animation	C	9	8	2	1
<b>Total filière animation</b>		<b>13</b>	<b>12</b>	<b>2</b>	<b>1</b>
<b>TOTAL</b>		<b>48</b>	<b>44</b>	<b>5</b>	<b>4</b>
(*) Postes pourvus par des agents titulaires, stagiaires ou des non-titulaires remplaçant des titulaires.					
<b>POSTES NON PERMANENTS (**)</b>					
<b>GRADES</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Postes budgétaires</b>	<b>Postes Pourvus</b>	<b>Dont postes budgétaires à temps non complet</b>	<b>Postes disponibles</b>
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	1	0	1	1
Adjoint administratif	C	2	0	0	2
Adjoint technique	C	3	2	1	1
Adjoint d'animation	C	14	4	4	10
<b>TOTAL</b>		<b>20</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>14</b>
** Postes pour besoins occasionnels ou postes saisonnier.					

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DÉCIDE** de supprimer les postes susvisés, à compter du 26 mai 2020,
- **ADOpte** le nouveau tableau des effectifs ci-dessous intégrant les modifications présentées.

### **7) Informations diverses**

Monsieur le Maire informe les Conseillers que l'assemblée se réunira à nouveau le vendredi 12 juin prochain pour prendre des délibérations relatives notamment à l'installation et au fonctionnement de la nouvelle équipe municipale.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h43.**

La Secrétaire de séance  
Cathy DAUPHIN

# Procès-Verbal de la séance du conseil municipal du 26 mai 2020

NOM	PRENOM	FONCTION	EMARGEMENT
TERRIEN	Emmanuel	Maire	
LOEZ	Jean-Christophe	1 <sup>er</sup> Adjoint	
EVAIN	Marie-Laure	2 <sup>nd</sup> Adjoint	
EVAIN	Olivier	3 <sup>ème</sup> Adjoint	
PERRAUD	Sylvie	4 <sup>ème</sup> Adjoint	
PERROT	Philippe	5 <sup>ème</sup> Adjoint	
MAISONNEUVE	Marie	6 <sup>ème</sup> Adjoint	
CHARGE	Dominique	Conseiller municipal	
BILLOT	Marco	Conseiller municipal	
MARTIAL	Eric	Conseiller municipal	
BROSSARD	Françoise	Conseiller municipal	
COUTAREL-LORIEU	Martine	Conseiller municipal	
PREL	Elisabeth	Conseiller municipal	
STERCHI	Charles	Conseiller municipal	

HAUMONT	Sébastien	Conseiller municipal	
GUITTET	Laurence	Conseiller municipal	
DAUPHIN	Cathy	Conseiller municipal	Secrétaire de séance Emargement ci-dessus
LEYGONIE	Laurent	Conseiller municipal	
WILLIAMS	Frédéric	Conseiller municipal	
PERIER	Julien	Conseiller municipal	
PINSON	Hélène	Conseiller municipal	
TETEREL	Jérémy	Conseiller municipal	
MARCHAIS	Violette	Conseiller municipal	Absente Pouvoir à E. TERRIEN